

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 175

- titulaires : 107

- suppléants : 68

Présents : 100 (titulaires et suppléants)

Absents : 75

- dont suppléés : 8

- dont représentés : 10

Votants : 97

N°215/2017

Préfecture des Deux-Sèvres

21 JUL. 2017

Date de convocation : 27 juin 2017

L'an deux mil dix sept, le lundi 3 juillet, les délégués des communes membres de la communauté de communes du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne, se sont réunis à 18h30, à la salle des fêtes, commune de Saint martin les Melle, sur convocation adressée par Monsieur Bertrand DEVINEAU, Président.

Présents :

GOMES François, RIVAUULT Pierre, VAIE Jean-Marie (pouvoir de CHARTIER Bernard), VIGNIER Fabienne, BARREAUD Michel, TACHERON Marie-Ange, BARREAU Bruno, SILLON Jean-Claude, PICARD Marylène, HAYE Jean-Marie, BAUDON Christian, BRUNET Sylvie, COUCHE Valérie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, MONNERON Christian (pouvoir de ROY Jean-Marie), PICARD Christian, BERNARD Jean-Noël, JONES Arthur, MAGNAIN Sylvie, MICHELET Fabrice, PROUST Joël, DANCRE Maryvonne, GABOREAU Bernard, AMIOT Gilles, FOUCHE Etienne (pouvoir de TROUBLE Carole), QUINTARD Jacques, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir de NOUREAU Dominique), LARGEAUD Jean-Claude, LEDOUX Nadine, NIVAU Christian (pouvoir de FOUCHE Patrice), DENIS Luc, JOUANNET Paul, BOUTIN Jacqueline, VEQUE Marie-Claire (pouvoir de WARROUX Jean), MOINARD Henri, SAINTIER Marie-Emmanuelle, CACLIN Philippe, PISTRE Etienne, BLANCHET Philippe (pouvoir de DELAGE Alain), BAUDRY Nicole, ARCHIMBAUD Guénaëlle, MAZIN Jean-Claude, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, MACHET Annette, MEUNIER Magaly, POUPARD Michel, BALLAND Serge, COLLET Gérard, DURGAND François, BARILLOT Dorick, GUERY Patrice, BECHON Michel, BERNARD Pierre, COCHIN Fanny (pouvoir à BASSEREAU Véronique à 21h), BASSEREAU Véronique (pouvoir de COCHIN Fanny à 21h), FEBRERO Jean-José, GRIFFAULT Sylvain, PINEAU Jacques (pouvoir de AURIAUX Maryline), MERCIER Sébastien, LAGRANGE Eric, BOINIER Philippe, COMPERE Francis, LE BARS Arlette, PARANT Dominique, PROUST Francis, THIBAUT Evelyne, LEPINOUX Marie-Claude, BOUCHET Jacqueline, MIGAUD Magali, NOURISSON Jacques, GUERIN Marie-Claire, BERNARD Eric, JUCHAULT Claude, FOUCHE Jean-Louis, THELLIER Odile, ROUXEL Patricia, PAILLAUD Gilbert, LABROUSSE Christophe, DEVINEAU Bertrand, LE MARREC Sylvie, PELTIER Jérôme (pouvoir de PICHON Gilles), TRICHET Jacques, EPRINCHARD Michel (pouvoir de RIVAUD Marie-Joseph), FOURNIE Samuel, BERNARDIN Jocelyne, DUPIN Jacques, CHARPENTIER Patrick, AUBOUIN Annick, DEBORDE Florence, REDIEN Claude, PETIT Serge,

BROSSARD François, GERMAIN Yves, MARTIN François, NIVELLE Jean-Pierre, GIBET Mireille, HUCTEAU Patrice, GILLIER Bernard, VINCENT Sylviane.

Absents excusés :

CHARTIER Bernard (pouvoir à VAIE Jean-Marie), ROYER Yvan-Pierre, SICAULT Jean-Claude, ROY Jean-Marie (pouvoir à MONNERON Christian), BOUTIN Patrick, WARROUX Jean (pouvoir à VEQUE Marie-Claire), DUPUIS Alain, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice (pouvoir à NIVAU Christian), DELAGE Alain (pouvoir à BLANCHET Philippe), NOUREAU Dominique (pouvoir à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), GAGNAIRE Laurent, AURIAUX Maryline (pouvoir à PINEAU Jacques), TROUBLE Carole (pouvoir à FOUCHE Etienne), PICHON Gilles (pouvoir à PELTIER Jérôme), MAYOT Bertrand, INGRAND Emmanuel, RIVAUD Marie-Joseph (pouvoir EPRINCHARD Michel), LEMELE Christian, BAUDREZ Emilie, BONNET Line, MALVAUD Gérard.

Absents non excusés :

BERNARD Rémi, PAILLAUD Raymond, DOUCET André, RAULT Odile, GUERINEAU François, ANTELME Marie-Odile, LEROY André, MOREAU Olivier, DUPUIS Patrick, BARRE Daniel, CHAMARRE Eric, ROBICHON Hervé, DOUIT Joël, AUCHER Eric, BELAUD Bernard, POMMIER Jean-Marie, TRILLAUD Pascal, BEAUMONT Jean-Pierre, MOULIN Philippe, MAIREAU Christian, COURTIoux Laëtitia, GARANDEAU Dany, TERRY Patrick, RICHARD Yoann, COUTANT Christian, CATHELINEAU Frédéric, CLISSON Jean-Louis, BOUCHAUD Jacques, COURTOIS Fabienne, DODIN Patrick, DESCHODT Jean-Marie, BERTON Jacques, MARSAULT Jean-Claude, FERRU Chantal, CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BARRE Gérard, LAPRADE Daniel, BELLO Marie-Hélène, LAURENT Alain, COLLON Gérard, GODET Bernard, MAUZE Marie-Madeleine, AUZANNEAU Danielle, CHASSIN Julien, PERRAULT-RICHARD Sylvie, CHAUVET Jean-François, BUTRE Françoise, BERTHON Marie-France, BUTRE Sabrina, LONGEAU Daniel, VINCENT Bernard, MIGNE Vanessa.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice MICHELET

OBJET : DELEGATION DE LA PROCEDURE DE CONDUITE DE L'AVAP A LA COMMUNE DE CHEF BOUTONNE

Monsieur le président informe les membres du conseil que la compétence PLU, documents en tenant lieu et carte communale figure parmi les compétences obligatoires au titre du bloc aménagement de l'espace. Celle-ci est donc conservée de plein droit par le nouvel EPCI sans possibilité de la restituer aux communes (Articles L.5216-5 I 2° et L.5214-16 I 1° du CGCT).

La compétence PLU emporte également la compétence pour la conduite des procédures Sites Patrimoniaux Remarquables (= ex AVAP et ZPPAUP).

Considérant l'article L.631-4 du code du Patrimoine « *L'élaboration, la révision ou la modification du projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine peut être déléguée par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale aux communes qui en font la demande par délibération de leur organe délibérant. Cette délégalion s'accompagne de la mise à disposition de moyens techniques et financiers.* » :

Considérant que la commune de Chef-Boutonne a émis la demande de poursuivre la procédure d'élaboration d'une AVAP sur son périmètre communal en date du 19/06/2017.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, par :

- Nombre de votants : 97
- Contre : 0
 - Abstention : 4
 - Pour : 93

délèguent la conduite de la procédure AVAP à la commune de Chef-Boutonne.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,

Bertrand DEVINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Devineau', written over a horizontal line.

Préfecture des Deux-Sèvres

21 JUIL. 2017